Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association

Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 28 (1956)

Heft: 12

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

INFORMATIONS

Le thé et son histoire

Il siérait peut-être de rendre justice et hommage à un produit dont les lettres de noblesse remontent quasiment à la « nuit des temps et dont on a pu dire qu'il était un des présents les plus précieux que l'Orient eût fait à l'Occident.

En Chine, où sa consommation commença probablement à l'ère préhistorique, la première mention qu'on en ait apparaît dans un dic-tionnaire chinois datant du XII^e siècle avant J.-C., et si la feuille de tionnaire chinois datant du XII^e siècle avant J.-C., et si la feuille de thé semble avoir été employée tout d'abord comme remède, dès le III^e siècle après J.-C., elle servit à préparer une boisson d'agrément, ne devenant guère d'un usage populaire que vers 900 et sous une forme plus solide que liquide. En effet, à cette époque, les feuilles de thé, une fois écrasées et pilées, étaient façonnées en gâteaux que l'on cuisait avec du riz, du lait, du sel, du gingembre, des oignons, des écorces d'orange – un peu comme, de nos jours encore, au Tibet ou en Mongolie.

A partir de l'an mille, l'appréciation du thé prit une forme nouvelle : après avoir passé pour un simple plaisir gustatif ou, chez le poète Lu Yu, pour une allégorie des lois gouvernant l'ordre cosmique (!), il devint le prétexte d'un divertissement non moins qu'un moyen de parvenir à la connaissance de soi-même. L'engouement pour cet arbris-

venir à la connaissance de soi-même. L'engouement pour cet arbrisseau ne connut alors plus de limites, et l'empereur Hui-Tsoung en personne composa un ouvrage sur les vingt variétés qu'il en avait dénombrées. Un peu de même, au Japon, un culte se fonda, au XVe siècle, dont l'acte principal était constitué par la cérémonie du thé et qui reprenait les rites chers au saint hindou Bodhidharma, mort en 528. Entre temps, le prêtre Eisai avait créé des « sociétés de thé », de sorte qu'on ne vit bientôt plus dans la dégustation une anodine gourmandise, mais une façon de geste sacré, un culte de l'élégance et de la pureté. Selon Rikhyu, le cérémonial devait s'en dérouler dans une chambre nue, telle la salle d'étude d'un monastère Zend, et rien ne devait troubler cette vénération de la beauté au sein de la médiocrité de la vie, ni une attitude incorrecte, ni un murmure, ni une discordance de couleur.

Par cette intime liaison avec la mystique, le sens médical du mot théisme (état pathologique provoqué par l'abus du thé) rejoignait en somme le sens théologique : doctrine selon laquelle le principe d'unité du monde est un dieu transcendant. Nos élégantes qui, frivolement, papotent et caquettent en savourant une tasse de Ceylan, sont certes à mille lieues, aujourd'hui, de supposer qu'elles sacrifient ainsi à une

antique conception religieuse...

Pour notre contient, au IX^e siècle, un marchand arabe avait apporté en Europe les premiers renseignements relatifs à ce délice oriental, mais il fallut attendre le XVII^e siècle pour que des importations pussent permettre de l'apprécier aux Hollandais, aux Anglais... et aux Français, auprès desquels il trouva un défenseur chaleureux en la personne du chancelier Pierre Séguier. Cependant, en 1648, un candidat en médecine du nom de Morisset s'étant prononcé en faveur du thé devant la faculté de Paris, en prétendant y voir un stimulant de l'esprit, les pontifes firent brûler sa thèse... D'une façon générale, d'ailleurs, au rebours par exemple de l'Angleterre, où depuis trois cents ans il constitue la boisson usuelle, le thé n'a pas été agréé unanimement par nos compatriotes dont plus d'un le traite sans enthousiasme de « tisane » ou d'« eau chaude ». Moins indulgents encore, les Allemands, naguère, ne le comparèrent-ils pas à du purin et à du jus de foin! En revanche, les Tibétains, «recordmen» en la matière, prisent tellement ce breuvage qu'ils en consomment, par an et par tête, douze kilos (Italie et Espagne: cinq grammes)!, tandis que, dans les pays musulmans la prohibition des boissons alcooliques par le Coran n'a pas peu contribué à le rendre populaire. Quant à la Russie, l'image est classique d'un samovar posé sur la table familiale. Et l'usage du thé s'était si fort répandu, au XVIII siècle, dans les Etats-Unis, que fut regardée comme un effort sublime la résolution prise par le peuple préviagin d'y renouver plutôt que de payer la taye sur la thé imposée. américain d'y renoncer plutôt que de payer la taxe sur le thé imposée par l'Angleterre : nul n'ignore qu'en 1773, à Boston, des colons enva-hirent des navires chargés de l'aromatique denrée et en jetèrent la

Cargaison à la mer.

Pour revenir chez nous, disons que, si l'homme de la rue lui préfère certes le jus de la treille, le pastis ou même le café, le thé conserve, surtout chez les femmes, un bon nombre de fidèles – d'autant qu'il s'accompagne le plus souvent d'une sorte de collation bien propre à séduire les amateurs de gâteaux, petits fours et autres friandises. Encore le régal semble-t-il mince au regard de ce que décrivait en 1804

le gastronome Grimod de la Reynière : « Les thés ont été substitués à Paris aux goûters, mais quelle différence! On donne ce nom à un repas qui se prend entre deux ou trois heures du matin (!), où le thé se montre à peine, mais où les grosses pièces de four, de boucherie ou de gibier, les vins capiteux et pétillants,

Voilà, je crois, de quoi réconcilier maints bâfreurs et gloutons avec la fameuse «infusion médicinale» qu'ils vomissent si dédaigneusement...

(Le Coopérateur de France.)

RADIO Je vois tout

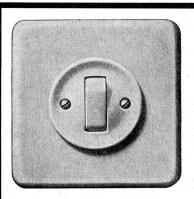
lait de chaque lecteur un ami...

GARDY

pour l'architecture d'aujourd'hui...







le nouvel interrupteur à bascule est équipé d'une fixation élastique supprimant tout réglage de la manette.



GENÈVE

Représentant général : **ELECTRO-MATERIEL S.A.**

Lausanne, Genève, Lugano, Bâle, Berne, Zurich.

Concours d'architecture

pour la construction d'un groupe administratif à Yverdon

Le jury chargé d'examiner les projets de construction d'un bâtiment administratif à Yverdon était composé de :

Président : M. André Martin, syndic d'Yverdon. Vice-président : M. Georges Castelli, municipal, Yverdon.

Membres: M. Rudolf Christ, architecte FSA et SIA, Bâle. M. Marc Piccard, architecte FSA et

SIA, Lausanne.

M. Ernest Rohrbach, secrétaire mu-nicipal, Yverdon. M. von der Muhll, architecte FSA et

M. von der Manne, SIA, Lausanne. Membres suppléants : M. Eugène d'Okolski, ar-chitecte SIA, Lausanne. M. André Gallay, commissaire de police, Yverdon.

Il a tenu trois séances et attribué les prix suivants:

Premier prix (Fr. 4500.—): M. Charles Légeret, architecte, Vevey.

Deuxième prix (Fr. 3000.—): M. Humbert Rossetti, architecte, Lausanne.

Troisième prix (Fr. 2300.—): M. Jacques Felber, architecte, Lausanne. (M. Jacques Penthe)

architecte, Lausanne (M. Jean-Jacques Danthe, collaborateur)

Quatre mentions ont encore été décernées : Première mention (Fr. 1600.—): M. Robert Zwahlen, architecte, Lausanne.

Deuxième mention (Fr. 1300.—): M. Eugène Béboux, architecte, Lausanne.

Troisième mention (Fr. 500.—): M. Eugène Calandra, architecte, Lausanne.

Quatrième mention (Fr. 300.—): MM. Schaffner & Schlup, architectes, Lausanne.